

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2007-11-12

Date de Convocation :
2 novembre 2007

Nombre de délégués : 30
Présents : 26
Absents : 4
Votants : 26

**Objet : Ouverture
poste d'attaché**

L'an **deux mil sept**, le 12 novembre à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier

Etaient présents :

N. Liévens ; G. Bolac ; P. Leromain ; D. Mélou ; E. Lefèbvre ; D. Costa ; C. Lamy ; M. Lethuillier ; C. Boucher ; D. Pautrat ; C. Renaux ; B. Perrot ; G. Fournier ; B. Letellier ; J-C. Goyer ; G-R. Legeay ; E. Gambuto ; D. Chéron ; C. Matelet ; J-C Lavigne ; Y. Relier ; G. Maufrais ; P. Dumas ; T. François ; C. Deseyne ; D. Baubion

Etaient absents excusés : C. de Vimal ; J. Segui ; J. Techer

Etaient absents non suppléés : C. de Vimal ; J. Segui ; J. Techer ; M. Maisons

Pouvoirs : Néant

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, relatif à la création d'emploi territoriaux

Vu l'article 4 du Décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux

Vu la délibération n° 2006-05-04 en date du 17 mai 2006 relative à la création d'un poste de coordonnateur enfance jeunesse

Vu la délibération n° 2006-12-04 en date du 7 décembre 2006 relative à la modification du poste de coordonnateur enfance jeunesse

Vu l'avis favorable de la Commission administrative paritaire du 15 mai 2007 relatif à l'inscription de Monsieur Olivier Imbert sur la liste d'aptitude au grade d'Attaché à partir du grade d'Animateur chef au titre de la promotion interne

Considérant les nouveaux services mis en places et à venir dans le cadre de la compétence enfance jeunesse,

Considérant qu'il convient dès lors de développer la compétence technique et les capacités d'encadrement de l'effectif de ces services, en disposant d'un chef de service expérimenté,

Le Président propose de créer un poste de chef du service enfance jeunesse ouvert au grade d'attaché ou d'attaché principal, à temps complet, à raison de 35 heures par semaines ;

Après avoir entendu les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil communautaire

Accepte la création de l'emploi de chef du service enfance jeunesse selon les conditions proposées

Le Président,

Certifié exécutoire
Reçu en Sous Préfecture le :
Publié ou Notifié le :